

Le procès des « responsables de la défaite »

Document 5

5 – Extrait d'une note d'orientation édictée à la presse relative au procès de Riom, 1942, ADH, 1000 W 410

L'acte constitutionnel du 20 juillet 1940 institue une cour suprême de justice chargée de juger les ministres, les anciens ministres ou leurs subordonnés accusés d'avoir trahi les devoirs de leur charge dans « les actes qui ont concouru au passage de l'état de paix à l'état de guerre avant le 4 septembre 1939. (...), ceux qui ont ultérieurement aggravé les conséquences de la situation ainsi créée ». La cour de justice siège à Riom (Puy-de-Dôme), cour d'appel la plus proche de Vichy. La période des faits jugés s'étend de 1936 à 1940.

Pour le gouvernement de Vichy, l'objectif est de démontrer par ce procès que les hommes politiques de la Troisième République et singulièrement, ceux du Front populaire, sont plus responsables de la défaite de 1940 que les responsables militaires. Il faut rechercher et punir les véritables responsables du désastre, de la déclaration de guerre et de la mauvaise conduite de la guerre et de la défaite.

La réponse qui paraissait simple en 1940 devient moins évidente en 1942 lorsque débute le procès qui dure du 19 février au 11 avril 1942. 400 témoins sont appelés à comparaître devant les 9 juges. Un dossier de cent mille pages est préparé sur la responsabilité des accusés.

Sont jugés, Léon Blum, ancien président du Conseil ; Edouard Daladier, ancien ministre de la guerre, président du Conseil de 1938 à 1940 ; le général Maurice Gamelin, ancien chef de l'État-Major ; Guy la Chambre, ancien ministre de l'air ; Robert Jacomet, ancien contrôleur général du ministère de la Défense Nationale. Ces hommes ont pour la plupart été déjà jugés par un Conseil de justice politique et incarcérés dès septembre 1940.

De fait, le procès de Riom ne sera jamais terminé. Les accusés, par la qualité de leur défense, retournèrent l'accusation contre les autorités du régime de Vichy et mirent en lumière le rôle du haut commandement de l'armée française incapable de conduire cette guerre. Les Allemands s'irritèrent de ce procès qui ne correspondait pas à ce qu'ils souhaitaient : la reconnaissance par la France de son agression sur l'Allemagne.

Le 11 avril 1942, le procès est suspendu. Le régime de Vichy montre à cette occasion un très fort aveu de faiblesse. En mars 1943, Blum, Daladier et Gamelin sont transférés en Allemagne pour être emprisonnés.